



La commune de FILLIÈRE,
commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2017 (9 372 habitants)

recherche son / sa

responsable du pôle citoyenneté et vie quotidienne (emploi permanent)

Date prévue pour la prise de fonctions : A pourvoir rapidement

Type de recrutement : fonctionnaire ou, à défaut, contractuel-le de droit public

Cadre d'emploi : rédacteur territorial (sur les trois grades)

Date limite de réception des candidatures : 31 janvier 2019

Descriptif du poste et missions :

Vous êtes chargé-e, sous la responsabilité du directeur général des services, de piloter le pôle, de manager l'équipe composée de 8 à 9 agents, d'en superviser les activités et de le renforcer selon les nécessités éventuelles.

Vous êtes le référent ou la référente des élus de la commune déléguée de THORENS-GLIÈRES.

Vous êtes force de propositions : vous participez à la définition et mettez en œuvre les orientations stratégiques en matière de services à la population et d'offre de services, vous optimisez et développez les activités « population » de la collectivité.

Le directeur général des services peut vous confier certains dossiers spécifiques.

Les activités du pôle recouvrent notamment l'accueil physique et téléphonique du public, les relations avec les usagers, les formalités administratives (état civil, passeports et CNI, affaires funéraires, élections, agence postale), le lien avec les interlocuteurs externes, la gestion des salles et des équipements municipaux, le suivi des différentes manifestations et cérémonies de la commune déléguée de THORENS-GLIÈRES, la coordination avec les communes déléguées dans ces domaines ainsi que l'assistance et le conseil aux élus de la commune déléguée de THORENS-GLIÈRES.

Lieu d'affectation : siège de la commune de FILLIÈRE (commune déléguée de THORENS-GLIÈRES).

Temps de travail : temps complet, cycle hebdomadaire de 5 jours ou de 4,5 jours.

Conditions d'exercice :

- travail en bureau, déplacements en communes déléguées (pool de véhicules)
- compte tenu des missions d'accueil, les contraintes horaires peuvent être liées aux horaires d'ouverture au public (exemples : ouverture en soirée jusqu'à 19h, ouverture le samedi matin, fermeture certains jours de l'année...) et aux pics d'activité
- disponibilité, devoir de confidentialité

Profil recherché :

Doté-e d'un sens accru du service public et du contact :

- vous disposez de réelles qualités managériales (expérience réussie souhaitée) ;
- vous savez travailler de manière transversale avec les autres services ;
- vous maîtrisez les outils bureautiques ;
- vous avez de bonnes aptitudes rédactionnelles et informatiques (applications bureautiques ; la pratique du logiciel d'état civil emagnus GRC serait appréciée) ;
- vous maîtrisez l'environnement institutionnel et les procédures administratives, le cadre législatif et réglementaire lié à l'état civil ;
- vous faites preuve d'une capacité à partager l'information ;
- vous êtes rigoureux-se, organisé-e et savez gérer les priorités ;
- vous disposez du permis de conduire.

Rémunération : régime indemnitaire selon dispositions propres à la collectivité + CNAS + titres-restaurant + participation à la protection sociale « prévoyance maintien de salaire »

Renseignements et candidatures :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le directeur général des services, M. CHANDELIER, au 04.50.22.82.32, ou la responsable du service ressources humaines, Mme PERRISSIN-FABERT, au 04.50.22.45.24.

Transmettre votre candidature (CV+lettre de motivation) **pour le 31 janvier 2019** à M. le Maire de Fillière, soit par courriel à rh@commune-filliere.fr (**fichier pdf**), soit par courrier au 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.

Information travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à toutes les candidates et tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.